

Assemblée Générale à DER NATURE-51 Samedi 19 septembre 2020

Présents: Claude BOUILLON, Etienne CLÉMENT, Jean-Michel DUBOIS, Didier GENEVOIS, Bryan GEOFFROY, Jacqueline GILLET, Damien LECOMPTE, Valérie MICHEL, Daniel MICHELET, Serge PARIS, Louis PARISEL, Michel PICARD, Jean-Marc THIOLLAY.

Excusés: Véronique CHEMIN, Didier DONOT, Jean-Loup FOUCHER, Alain et Josiane REDONT.

Administration: Christophe HERVÉ

Nombre de personnes présentes : 39

Le Président ouvre la séance à 10 h en remerciant l'assistance d'être venue à cette Assemblée Générale de la LPO Champagne-Ardenne 2020, cette AG étant particulière en raison des dispositions imposées par la crise Covid 19.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de désigner deux personnes scrutatrices et un secrétaire de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs: Lionel Bouillon, Léa Schlemmer.

Secrétaires : Louis Parisel et Claude Bouillon.

Rapport moral par le Président de la LPO Champagne-Ardenne Etienne CLEMENT.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez vous rendre compte de l'activité de l'association durant l'exercice 2018, et examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Passons maintenant au rapport moral.

Le Comité d'experts de la Gestion Adaptative (instance installée à la demande de la Fédération nationale des chasseurs et comptant plusieurs de ses représentants) ayant demandé en 2019 puis réitéré en 2020, l'arrêt de sa chasse...

La consultation publique qui avait accompagné le projet d'arrêté ayant réuni une grande majorité (près de 80%) d'avis contre...

La Commission européenne ayant mis en demeure l'Etat français de mettre en œuvre toutes les mesures pour favoriser le retour à un bon état de conservation de cette espèce en stoppant notamment sa chasse...

Tout gouvernement ayant annoncé son intention de faire de la préservation de la biodiversité un axe majeur de sa politique, aurait décidé, sans réfléchir davantage, l'arrêt de la chasse de la Tourterelle des bois, espèce qui a perdu 80% de ses effectifs européens en quarante ans.

Et que fit le Ministère de la Transition écologique, il a pris le 28 août un arrêté autorisant le tir de près de 18 000 Tourterelles des bois. Non seulement il a voté cet arrêté en dépit de toute cohérence scientifique mais il l'a fait la veille de l'ouverture permettant ainsi aux chasseurs d'exercer leur loisir macabre avant que le recours déposé par la LPO ne débouche sur une suspension suite à une décision du Conseil d'Etat le 11 septembre. En moins de 2 semaines près de 7 000 tourterelles ont été tuées.

Dommage qu'il faille consacrer ce temps et cette énergie à contrer les intentions du gouvernement alors que les urgences nous imposent de mobiliser tous nos moyens pour tenter de préserver ce qui peut l'être encore.

Au passage et comme évoqué un peu plus haut, nous assistons ces derniers temps à une généralisation des consultations publiques avant l'examen des textes de loi.

Initialement, ces dispositions devaient notamment permettre une meilleure prise en compte, chaque fois qu'elle est justifiée, de l'expression du point de vue et de l'expertise des citoyens dans la "co-construction" des lois.

Force est de constater que nous consacrons de plus en plus de temps à répondre à ces consultations récurrentes sans retour sur investissement puisque nos avis, bien qu'étayés par des arguments scientifiques, sont rarement, pour ne pas dire jamais, pris en compte. Il est temps de dénoncer ces simulacres de démocratie participative.

Ministre de l'agriculture, Julien Denormandie s'est insurgé à juste titre contre les actes de mutilation qui se sont multipliés ces derniers mois sur les chevaux indiquant notamment que « porter atteinte à un animal aussi proche de nous est vécu comme une profanation ». La veille de cette intervention, le même venait à la rescousse des chasseurs en soutenant que les chasses traditionnelles telle que celle à la glu faisait partie de notre identité.

Le degré d'acceptation de la souffrance animale serait donc corrélé à notre proximité avec certaines espèces animales. Loin des yeux, loin du cœur, grives, merles, blaireaux, renards... peuvent donc souffrir et mourir dans l'indifférence.

J'avais ici l'habitude de dire et de répéter au fil des années que notre association n'était pas anti-chasse mais contre certaines pratiques archaïques et particulièrement cruelles. Nos positions vis-à-vis du monde cynégétique ont tendance à se cristalliser en grande partie en raison de son acharnement à justifier ces pratiques mais aussi par l'attitude du gouvernement et en particulier de son chef de file qui reprennent à leur compte certains arguments développés par les chasseurs dans l'intention de s'attirer leurs faveurs électorales sur le dos de la biodiversité et notamment des oiseaux.

64 espèces d'oiseaux sont ainsi chassées en France contre une moyenne de 20 à 30 dans le reste de l'Europe. Sur ce contingent, une vingtaine d'espèces figure sur la liste rouge de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) alors que le candidat Macron s'était engagé à ce qu'elles ne soient plus chassées.

La période de confinement mise en place pour lutter contre la propagation du coronavirus semble avoir éveillé ou confirmé un intérêt soudain pour le sort de la nature de proximité. Contraintes de ralentir voire de stopper net leurs activités, de nombreuses personnes ont semble-t-il découvert qu'ils évoluaient au milieu d'un monde vivant et divers, s'émerveillant notamment d'entendre les oiseaux.

Sans doute a-t-on pris davantage le temps de les écouter !

D'aucuns ont évoqué un retour de la nature qui profiterait de cette parenthèse contrainte pour « reprendre ses droits ». Ces bénéfices restent toutefois ponctuels et ne permettront pas d'influer sur les défis environnementaux auxquels l'humanité doit faire face. Pour autant, ce répit nous a sans doute permis de prendre conscience que notre place au sein de la nature est plus fragile qu'on ne le pense et que nous avons des devoirs envers elle.

Inédite et dramatique, la période que nous traversons nous offre, si besoin en était, une occasion supplémentaire de réaliser que la crise à laquelle nous devons faire face réinterroge nos modèles de développement.

Nous ne sommes pas devins. Nous ne lisons pas dans les boules de cristal ni dans les marcs de café. Nous observons la vie dans sa multitude à travers des jumelles ou des longues-vues. Comme tout le monde, nous n'avons pas vu émerger la crise dont nous subissons toujours les effets actuellement.

Pour autant cela fait de nombreuses années que nous alertons sur l'érosion constatée de la biodiversité. Les éléments que nous relevons chaque année permettent notamment de nourrir des études qui, les unes après les autres, confirment que cet effondrement est une réalité constatée à l'échelle planétaire. Dans leur rapport publié en mai 2019¹, les experts scientifiques de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) ont produit une évaluation mondiale qui souligne l'état dramatique de la biodiversité et des systèmes écosystémiques indiquant notamment qu'un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction.

« Cette évaluation sans précédent a permis de rendre compte des changements qui se sont opérés au cours des 50 dernières années et a fourni un aperçu complet de la relation entre les trajectoires de développement économique et leurs impacts sur la biodiversité². »

En outre, ce déclin se produit à un rythme sans précédent. Le taux actuel d'extinction des espèces dans le monde est en effet supérieur à la moyenne des dix derniers millions d'années, et ce taux s'accélère.

Fort de notre équipe salariée et de nos bénévoles, nous mettons toute notre détermination à tenter de limiter voire d'enrayer le cours actuel des choses. Pas de campagnes d'affichage

https://ipbes.net - Le dangereux déclin de la nature : un taux d'extinction des espèces "sans précédent" et qui s'accélère - mai 2019

² https://www.fondationbiodiversite.fr - Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystèmiques - Principaux messages de l'évaluation IPBES - novembre 2019

dans le métro, pas de spots de pub pour vanter les bienfaits du chevreuil au quinoa... nos moyens, nous les consacrons exclusivement à des actions concrètes dédiées à la préservation de la faune et des milieux sans autre intention que de rendre à la nature ce qu'elle nous donne généreusement.

Le rapport d'activité de l'année 2019 dont certaines actions vous seront présentées à la suite de ce rapport moral, témoigne de notre implication au quotidien. Sans en dévoiler le contenu que vous pouvez notamment consulter dans le détail sur notre site internet, je ferai juste le focus sur les Diagnostics de la Biodiversité Communale (DBC), dispositifs qui nous amènent à proposer des pistes de gestion et d'aménagements aussi bien aux élus qu'aux habitants pour mieux prendre en compte la biodiversité de proximité.

Je vous livrerai encore un chiffre : 34 000, c'est le nombre minima de personnes que nous avons accueillies et accompagnées sur les différentes animations que nous avons organisées tout au long de cette année 2019.

L'occasion m'est donc donnée ici de remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour passer des messages et faire avancer nos convictions. Merci également aux responsables des différents groupes locaux qui constituent un relais indispensable à l'échelle locale, mais aussi à tous nos sympathisants qui, par leur simple adhésion de soutien, renforcent notre engagement.

Merci également à nos partenaires et financeurs pour leur confiance et leur soutien.

2019 aura été une année qui nous a une nouvelle fois pleinement mobilisés avant 2020, année particulièrement perturbée et perturbante. Si on délaisse quelques "théories" plus ou moins farfelues circulant notamment sur les réseaux sociaux, les pistes évoquées par la plupart des chercheurs sur l'origine de la pandémie, semblent indiquer que le virus à l'origine de la CoVid 19 provient d'un processus naturel et notamment d'une trop grande proximité avec certaines espèces animales infectées. Cette crise illustre de manière criante et alarmante l'état de détérioration du rapport que nous entretenons avec notre environnement. Saurons-nous en tirer les conséquences et engager les changements qui s'imposent. Rien n'est moins certain et il est à craindre que cette crise ne pourrait être que le premier des nombreux chocs que nous subirons en raison de l'emballement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

Il est disponible sur le site internet de la LPO CA et imprimé à disposition de chaque présent à l'A.G.

Le rapport moral est mis au vote et accepté à l'unanimité.

Le Président Etienne CLEMENT donne ensuite la parole à Christophe Hervé qui présente un diaporama des principales actions réalisées durant l'année 2019. Il rend hommage aux bénévoles de notre association qui compte plus de 150 membres actifs alors que 6 000 inscrits contribuent à la base de données FCA (345 245 données ont été saisies).

Le rapport d'activités est accepté à l'unanimité. Il se trouve également sur le site internet de notre association et a été distribué aux personnes présentes.

Présentation des comptes 2019 par Madame LEBONVALET (Expert-Comptable).

« C'est pour moi toujours un plaisir de présenter les comptes de la LPO Champagne-Ardenne car j'apprends depuis plus de 20 ans et c'est pour cette raison que je suis membre... »

Quelques chiffres importants et significatifs: les frais de déplacements des bénévoles (156 657 km) représentent plus de 50 000 €. Les heures de bénévolat se chiffrent à plus de 10 000 h, ce qui équivaut à la somme de 150 671 €. La LPO Champagne-Ardenne dispose de 435 000 euros de fonds de roulement, d'une réserve de 8,4 mois de charges et d'un excédent de 35 704 euros.

La situation est tout à fait saine et le budget 2019 est à l'équilibre.

Madame LEBONVALET précise que, « dans le contexte actuel, notre association fait preuve d'agilité et de souplesse pour répondre aux enjeux. La LPO Champagne-Ardenne a la capacité financière et humaine d'affronter l'avenir... »

Christophe Hervé explique que notre association n' pas réalisé toute l'activité prévue à cause du confinement. Perte due à l'arrêt des animations et aux travaux reportés. Il n'est tout de même pas inquiet pour 2020 et annonce « que le budget devrait être à l'équilibre ».

Didier Genevois, trésorier de l'association, lit le rapport de Madame LAMOUREUX (excusée), commissaire aux comptes qui confirme le bilan positif de notre association et précise « nous certifions que les comptes sont réguliers et sincères... »

Notre président rappelle l'importance de la réserve de trésorerie de la LPO Champagne-Ardenne.

Le bilan financier est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président passe ensuite au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion. Cette résolution est mise aux voix :

Cette résolution est mise au vote et acceptée à unanimité des membres présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 35 704,06 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. LPO Champagne Ardenne. Cette résolution est mise aux voix :

Cette résolution est mise au vote et acceptée à unanimité des membres présents.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise au vote et acceptée à unanimité des membres présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

 excédent 2019 s'élevant à 35 704,06 €, au compte réserves pour charges de personnel pour 15 704,06 € et au compte réserves pour fonds de roulement pour 20 000 €.

Les réserves charges de personnel et fonds de roulement sont ainsi portées aux sommes totales de 261 704.06 € et 163 556.20 €

Cette résolution est mise au vote et acceptée à unanimité des membres présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise au vote et acceptée à unanimité des membres présents.

SXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise au vote et acceptée à unanimité des membres présents.

Renouvellement du tiers du Conseil d'Administration.

Les six membres sortants du Conseil d'Administration (Etienne CLEMENT, Didier GENEVOIS, Louis PARISEL, Daniel MICHELET, Alain REDONT, Jean Marc THIOLLAY) sollicitent un nouveau mandat. Ils présentent devant l'assemblée, leur motivation. Jean-Michel DUBOIS, administrateur élu en 2019, a décidé de démissionner pour raison personnelle et se retire. Patrick ORRY, responsable du Groupe local Argonne a de son côté postulé au Conseil d'Administration. Il présente, lui aussi ses motivations devant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut comporter 18 membres. Avec 6 sortants et une démission, il reste à 11. Il y a donc 7 candidats volontaires et afin de conserver l'équilibre actuel et son renouvellement par tiers, le CA propose que 6 candidats soient élus pour 3 ans et un pour deux ans afin de terminer le mandat de JM Dubois.

Résultats sur 112 votants :

Etienne CLEMENT	111voix	réélu 3 ans
Louis PARISEL	111 voix	réélu 3ans
Alain REDONT	111 voix	réélu 3ans
Didier GENEVOIS	111 voix	réélu 3ans
Daniel MICHLET	111 voix	réélu 3 ans
Patrick Orry	111 voix	élu 3 ans
Jean-Marc THIOLLAY	105 voix	réélu 2 ans

Questions diverses écrites des adhérents.

- Un adhérent s'interroge sur le suivi des migrations par rapport au réchauffement climatique.
 « C'est notre rôle » précise Etienne Clément.
- 2. Cancers des animaux. Cet adhérent alerte : 1 animal sur 2 est touché par un cancer et pense que « c'est dû aux pesticides ». Etienne explique que c'est une question majeure avec des enjeux très forts et que notre association travaille avec les agriculteurs qui ont pris conscience des dangers de l'utilisation des pesticides. La position des élus locaux est délicate et il est difficile de les faire réagir.

Le Président demande à l'assemblée de valider trois motions (oiseaux d'eau/silures, arrêt de la chasse des espèces menacées, interdiction de la destruction de haies du 30 mars au 31 juillet).

Le Président Etienne CLEMENT remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale 2020 de notre association close. (12 h).

Pour la mise en place d'une étude sur l'impact du silure sur l'avifaune.

Menée entre mi-juin et mi-juillet par la LPO Grand Est sur quelques 700 sites de la Région, l'enquête « Oiseau de l'année » révèle une chute importante des effectifs de Grèbe huppé. Un millier de couples nicheurs certains ou probables seulement ont été ainsi recensés. Un résultat d'autant plus alarmant qu'il s'accompagne d'une faible densité de jeunes observés (moins de deux jeunes par couple).

Parmi les hypothèses évoquées (niveau d'eau, dérangements), la prédation exercée par le silure est également mise en avant. Omnivore et opportuniste, ce poisson a aujourd'hui colonisé la plupart de nos rivières et de nos plans d'eau. S'il est majoritairement piscivore, ce prédateur opportuniste ne dédaigne pas les oiseaux.

La coordination LPO Champagne-Ardenne demande donc qu'une étude soit engagée pour déterminer l'ampleur de son impact sur l'avifaune afin que des mesures soient prises rapidement notamment pour limiter la présence du Silure, espèce qui n'a pas lieu d'être dans nos plans d'eau.

2. Pour l'interdiction de la chasse des espèces en déclin

La France détient le triste record du nombre d'espèces d'oiseaux chassées (64 alors que la moyenne européenne est de 24).

Malgré les préconisations des experts scientifiques, en infraction vis-à-vis des Directives européennes et contre l'avis des français qui s'expriment régulièrement majoritairement lors des consultations publiques, la France autorise le tir d'espèces en mauvais état de conservation telle que la Tourterelle des bois qui a perdu 80% de ses effectifs en trente ans.

La coordination Champagne-Ardenne demande que soit retirée de la liste des espèces chassables toutes celles qui sont classées sur la liste rouge de l'Union internationale de la protection de la nature (UICN)

3. Pour la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies

Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids. La coordination LPO Champagne-Ardenne constate chaque année que des travaux d'élagage ou de taille voire d'arrachage sont réalisés en période de reproduction.

L'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales interdit la taille des haies entre le 1er avril et le 31 juillet

Depuis 2002 dans le Bas Rhin et depuis 2012 dans le Haut Rhin il est interdit de tailler ou d'arracher toute haie après le 15 mars et jusqu'au 31 juillet.

Le département des Vosges s'est également engagé dans cette voie et devrait prendre un arrêté similaire d'ici la fin de l'année.

La LPO Champagne-Ardenne demande que cette réglementation soit généralisée sur l'ensemble de l'ex-région et qu'elle concerne également les particuliers comme les collectivités qui se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Les trois motions sont validées à l'unanimité par l'assemblée.

Elles seront portées à la connaissance de la préfecture, des élus, de la DREAL et de la presse.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale 2019 de notre association close.

Le président

2 Juneut

Le secrétaire

(0.